

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 mars, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 11 mars 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 20

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Valérie RODD à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Sandra CARVALHO.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Serge GODARD à M. Etienne RENAULT.
M. Augustin KUNGA à M. Stefano TEILLET.
Mme Djedjiga ISSAD à M. Laurent TUIL.

Absents excusés :

Mme LANTRAIN Marilyne.

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,
Vu le budget primitif 2025, notamment l'enveloppe réservée aux subventions communales exceptionnelles,

Vu la proposition de répartition des subventions communales exceptionnelles aux associations sportives au titre de l'année 2025,

Vu l'avis de la commission Sport, Tourisme et Relations Internationales du 10 mars 2025,

Considérant que la ville de Bry-sur-Marne a un tissu associatif dynamique et que ce dernier participe au rayonnement de la ville à travers la mise en place de projets,

Considérant que la ville soutient ce tissu associatif, notamment en leur octroyant, après étude des projets, une subvention communale exceptionnelle,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à la répartition de cette subvention communale exceptionnelle

Après en avoir délibéré, et par 27 voix pour et 1 voix contre (Sandrine LALANNE).

ARTICLE 1 : Approuve la répartition de la subvention communale exceptionnelle aux associations sportives locales au titre de l'année 2025 comme suit :

Secteur	Nom de l'association	Montant de la subvention
Associations sportives	Ascension Bryarde	500 €
	Bry-sur-Marne Basket Club	500 €
	Koryo Taekwondo	200 €
	Sporting Club Athlétique de Bry	200 €
	Tennis Club de Bry	600 €
	Club Handball de Bry	200 €
	Pépinière Sportive et Culturelle de Bry (PSCB)	500 €
	Mölkky-sur-Marne	150 €
	B2M Futsal	150 €

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder au versement des sommes correspondantes dès que la présente délibération sera exécutoire.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits au budget 2025 aux chapitre et article correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 mars 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

